L'INS | LA SÉCURITÉ DU PATIENT EST NOTRE PRIORITÉ

L'INS est un identifiant national unique et permanent pour chaque usager du système de santé. Il est constitué du numéro d'identification de l'individu au répertoire des personnes physiques (NIR ou NIA) et des traits d'identité de référence provenant de la base nationale d'état civil.

Un matricule INS

+

les 5 traits d'identité de l'état civil

- Nom de naissance
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Sexe
- Lieu de naissance

L'identité INS est récupérée automatiquement pour éviter les erreurs de saisie.

SÉCURISER les données de santé

ÉCHANGER ET PARTAGER facilement entre les professionnels de santé et du médico-social

AMÉLIORER la qualité et la sécurité de la prise en charge

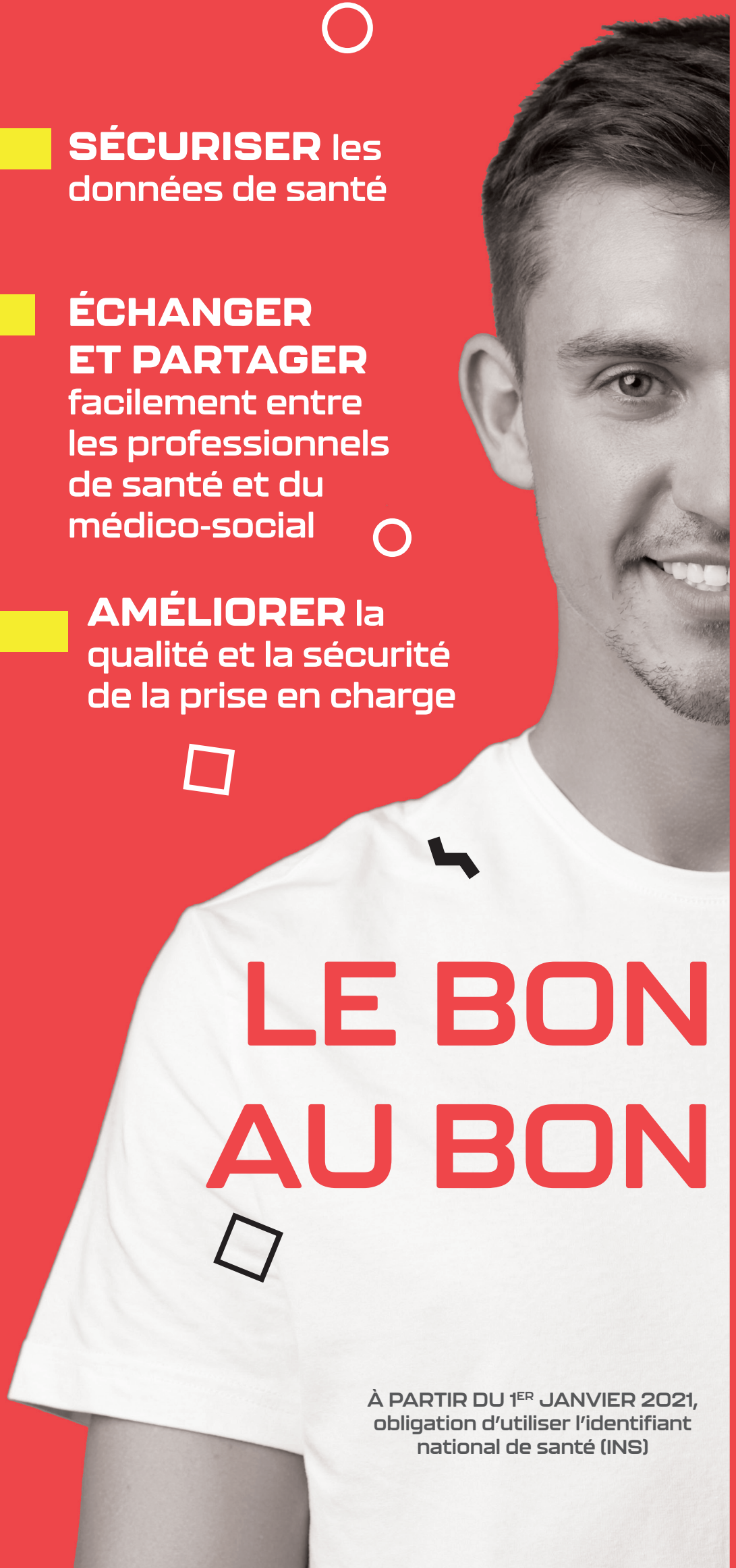

LE BON SOIN AU BON PATIENT

L'identité INS doit être qualifiée. La présentation d'une pièce d'identité est indispensable.

À PARTIR DU 1ER JANVIER 2021, obligation d'utiliser l'identifiant national de santé (INS)

GRIVES
Groupe Régional d'IdentitoVigilance En Santé

ieSS
Innovation e-Santé Sud